



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

X

S/C de son Président Monsieur XX

Chez monsieur XX

X

X

X

Bouc Bel Air, le X 2024

Commission Régionale de Discipline

Dossier : N°202324-X

OBJET : Notification de décision

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Précédée d'un courriel : X

X

Monsieur le Président,

Au regard du rapport Co signé par vous-même et par monsieur XX Vice-Président, que vous nous avez adressé le X.X.2024 vous avez parfaite connaissance des incidents qui ont eu lieu lors de la rencontre N° X X du X.X.2024 qui a opposé les équipes de X et de X dont votre association X est le club porteur.

Pour rappel match intense de demi-finale avec une ambiance générale à la hauteur de l'évènement et malheureusement à la sortie des blessés au sein de votre équipe.

Néanmoins les rapports des Arbitres, messieurs XX et XX, font état de contestations de leurs décisions par les membres de votre équipe avec en tête le capitaine monsieur XX, ensemble s'en prenant aussi verbalement aux membres de l'équipe recevante. Et comme l'indique monsieur XX dans son rapport en qualité de Chronométrateur, interpellation irrespectueuse de l'Arbitre 1 qui se trouvait à la table de marque par l'épouse du joueur B7 (XX) qui tenait un bébé dans les bras.

Vous comprendrez aisément que ces faits ne sont ni acceptables ni tolérables et que dans un premier temps la Commission Régionale de Discipline conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 du Règlement Disciplinaire Général a ouvert un dossier disciplinaire pour lequel vous avez été informé.

Ceci étant l'examen des éléments du dossier a permis de constater que les Arbitres n'avaient pas respecté la procédure réglementaire en ne remplissant pas au verso de la feuille de marque la rubrique « incidents » ce qui rend le dossier irrecevable en la forme.

Par conséquent au regard de cette anomalie réglementaire et après consultation de ses membres, la Commission décide de classer ce dossier sans suite, conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Disciplinaire Général de la FFBB.

Ceci étant la Commission se permet de vous préciser qu'elle demeurera attentive à tout nouveau manquement dont pourra, à l'avenir, se rendre coupable l'équipe X de la X afin de préserver l'esprit sportif qui doit animer tout pratiquant de notre discipline.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les plus sportifs.

Le Président de la Commission Régionale de Discipline

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel BES', is centered on a light blue rectangular background.

Daniel BES

NB : Le courrier adressé au Président XX X X adresse figurant sur FBI nous est revenu « INCONNU A L'ADRESSE INDIQUEE »

COPIES : Ligue Sud (PDT – SG)
CDX (PDTE – SG)
Clubs : **X**
X